



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 MARS 2025

A la suite d'une convocation du mardi 04 mars 2025, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 10 mars 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 35**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HEHN, Mireille CINQUALBRE, Jean-Paul HILPERT, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Pascal HELFENSTEIN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Jean-Paul TINNES, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Cathia HEIM, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL.

- **Dont représenté par son suppléant :**

Monsieur Germain DERUDDER est représenté par Jonathan OUTOMURO, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Eliane JACQUES, Salvatore COSCARELLA est représenté par Christian STINCO, Monsieur Emmanuel SCHULLER est représenté par Kurt SHIRLE.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 4**

Messieurs Jean-Luc JEHIN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Luc BALLASSE a donné procuration à Gérard THIEL, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER a donné procuration à Cathia HEIM.

✓ **Excusés : 12**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Durkut CAN, Jean MEKETYN, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Marc SENE, Gabriel GLATH, Emmanuel THIRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Bernard COLBUS.

✓ **Absents : 4**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Emmanuel THIRY, Roland GLODEN, David SUCK.

02. FINANCES

OBJET : SOLDE DES DOUZIEMES 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2023/63 du 18 décembre 2023 arrêtant les modalités d'application des grilles tarifaires pour l'année 2024 ;

VU la délibération n°2024/10 du 3 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°2024/44 du 16 décembre 2024 approuvant la grille des coûts 2024 relative à l'exercice de la compétence transférée.

Pour l'exercice 2024, le coût réel de la compétence transférée représente un montant de 32 128 897,13 €. Le solde des douzièmes s'élève ainsi à - 1 419 677,11 €, soit un différentiel de - 4,23 % par rapport aux douzièmes appelés.

	Montant versé par douzièmes en 2024	Montant des coûts réels 2024	Solde 2024
CA de Forbach Porte de France (Budget OM)	6 839 188,44 €	6 743 159,82 €	- 96 028,62 €
CA de Forbach Porte de France (Budget Communes)	328 559,76 €	520 397,92 €	191 838,16 €
CA de Saint-Avold Synergie	4 410 309,72 €	3 996 853,31 €	- 413 456,41 €
CA de Sarreguemines Confluences	6 048 755,04 €	6 068 462,95 €	19 707,91 €
CC de l'Alsace Bossue	1 653 711,00 €	1 615 992,29 €	- 37 718,71 €
CC de l'Alsace Bossue (Budget Déchèterie)	323 331,96 €	366 015,67 €	42 683,71 €
CC du Bouzonvillois 3 Frontières	1 285 933,68 €	955 689,58 €	- 330 244,09 €
CC du District Urbain de Faulquemont	1 757 131,68 €	1 611 702,49 €	- 145 429,19 €
CC du District Urbain de Faulquemont (Budget Déchèterie)	431 943,72 €	390 813,89 €	- 41 129,83 €
CC de Freyming-Merlebach	3 030 048,00 €	2 875 254,54 €	- 154 793,46 €
CC de la Houve	728 264,04 €	730 992,36 €	2 728,32 €
CC du Pays Boulageois	1 430 491,80 €	1 281 757,92 €	- 148 733,88 €
CC du Warndt	2 186 195,76 €	2 049 967,72 €	- 136 228,04 €
CC du Pays de Bitche	3 094 709,64 €	2 921 836,66 €	- 172 872,98 €
Ensemble	33 548 574,24 €	32 128 897,13 €	-1 419 677,11 €

Après avoir entendu l'exposé de Roland ROTH, Président.

Le Comité syndical

Délibère par :

39 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver le solde des douzièmes 2024, soit - 1 419 677,11€ ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025, chapitre 65-article 6588, en dépenses, et chapitre 74-article 74, en recettes ;
- D'autoriser le Président à émettre les titres de recettes auprès des EPCI débiteurs et les mandats auprès des EPCI créanciers.

Fait à MORSBACH, le 10 mars 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération, **25 MARS 2025**
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **25 MARS 2025**